# Un Algérien ayant purgé sa condamnation dans son pays et qui était détenu à Montpellier depuis novembre, pour le même meurtre d'un étudiant en 2011 a été remis en liberté par la cour d'appel

21/02/2020 à 19h12




« On ne peut pas jugé deux fois l'auteur d'un crime ou d'un délit », résume Me Luc Abratkewicz, qui réagit ce vendredi à la remise en liberté par les juges de la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'ici, du meurtrier d'un étudiant, poignardé sur le parking de la résidence Chantebrise, sur l'avenue de Lodève, entre les Tonnelles et Celleneuve, à Montpellier.

Âgé de 25 ans, il avait fui en Algérie, le lendemain des faits, où il avait été localisé, emprisonné et condamné à 10 ans de prison. Il a été remis en liberté après huit ans de détention.

(…)

actu.fr